

Lettre de Jeanne d'Arc aux Hussites.

In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1861, tome 22. pp. 81-83.

Citer ce document / Cite this document :

Sickel Theodor. Lettre de Jeanne d'Arc aux Hussites. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1861, tome 22. pp. 81-83.

doi : 10.3406/bec.1861.445755

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1861_num_22_1_445755

LETTRE
DE
JEANNE D'ARC
AUX HUSSITES.

(Communication de M. TH. SICKEL, conservateur des archives de Vienne¹.)

En 1834, M. de Hormayr publia en allemand une lettre par laquelle Jeanne d'Arc menace les Hussites de tourner ses efforts contre eux s'ils n'abandonnent pas l'hérésie pour rentrer dans le sein de l'Église. Ce document n'était jusqu'à présent connu que par le texte allemand de M. de Hormayr. On ne savait pas non plus d'où il avait été tiré.

Le dernier historien de Jeanne d'Arc a mis en doute l'authenticité de cette lettre. Elle aurait été, suivant lui, fabriquée en Allemagne, où la réputation de Jeanne d'Arc était devenue très-populaire. M. Wallon ne se fût peut-être pas arrêté à cette hypothèse s'il eût pu remonter à l'origine du document.

En examinant les registres de la chancellerie de l'empereur Sigismond, aux archives I. et R. d'Autriche, à Vienne, j'ai retrouvé la source d'où la pièce a dû être tirée par feu M. de Hormayr, autrefois attaché à ce dépôt. C'est un formulaire à l'usage de la chancellerie impériale, coté D, et intitulé *Formelbuch v. Sigismunds*. Au folio 98 de ce manuscrit, parmi différentes lettres émanées d'autorités ecclésiastiques, j'ai rencontré la lettre de Jeanne d'Arc, dont il importe avant tout de donner la teneur.

1. Nous sommes heureux de publier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* l'important document que M. Sickel a bien voulu nous envoyer par l'intermédiaire de M. Huillard-Bréholles. Les notes qui l'accompagnent nous paraissent mettre hors de doute l'authenticité d'une pièce qui a été rejetée par le dernier historien de Jeanne d'Arc. Mais on verra qu'au fond l'opinion de M. Sickel diffère peu de celle de M. Wallon. Nous saisissons cette occasion pour exprimer l'admiration avec laquelle nous avons lu l'éloquent ouvrage que l'Académie française vient de récompenser d'une manière si éclatante.

L. D.

1. (Cinquième série.)

6

Jam dudum michi Johanne puelle rumor ipse famaue pertulit quod, ex veris christianis heretici et sarraceni[s] similes facti, veram religionem atque cultum sustulistis assumpsistisque superstitionem fedam ac nefariam, quam dum tueri et augere studetis, nulla est turpitudine neque crudelitas quam non audeatis : sacramenta ecclesie labefactatis, articulos fidei laniatis, templa diruitis, simulacra, que memorie causa sunt confecta, perfringitis ac succenditis. Kristianos quod vestram teneant fidem trucidatis. Quis hic vester furor est, aut que vos insania et rabies agitat? Quam Deus omnipotens, quam Filius, quam Spiritus Sanctus excitavit, instituit, extulit et mille modis mille miraculis illustravit, eam vos fidem persequimini, eam evertere, eam exterminare cogitatis. Vos vos ceci estis et non qui visu et oculis carent. Numquid creditis impunes abituros, aut ignoratis ideo Deum non impedire vestros nefarios conatus permittereque in tenebris vos et errore versari, ut quanto magis in scelere eritis et sacrilegiis debachati, tanto majorem vobis penam atque supplicia paret? Ego vero, ut quod verum est fateor, nisi in bellis anglicis essem occupata, jam pridem visitatum vos venyssem; verumtamen nisi emendatos vos intelligam, dimittam forte Anglicos adversusque vos proficiscar, ut ferro, si alio modo non possum, hanc vanam vestram et obscenam superstitionem exterminem, vosque vel heresi privem vel vita. Sed si ad catholicam fidem et pristinam lucem redire mavultis, vestros ad me ambasiatores mittatis, ipsis dicam quid illud sit quod facere vos oporteat; sin autem minime (?) et obstinate vultis contra stimulum calcitrare, mementote que dampna sitis et facinora perpetrati meque ¹ expectetis summis cum viribus humanis et divinis parem omnibus vicem relaturam. Datum Suliaci XXIII^a Martii.

Bohemis hereti(cis).

PASQUEREL.

Cette lettre est datée de Sully, le 23 mars [1430 n. s.], et non pas du 3 mars, comme portait la version de M. de Hormayr. La nouvelle leçon s'accorde parfaitement avec les dates des lettres que Jeanne écrivit de Sully aux habitants de Reims, le 16 et le 28 du même mois de mars. Une autre particularité non moins importante à relever, c'est que, dans le Formulaire, le nom du secrétaire a été figuré avec une abréviation (*Pasq'rel*); il y est entouré de traits et de para-

1. Dans le manuscrit, *neque*.

phes, et n'a pas été écrit avec les caractères usités dans le corps du manuscrit. En un mot, c'est une signature que le copiste paraît avoir fidèlement dessinée, soit d'après l'original même de la lettre, soit d'après une transcription figurée. Le Formulaire de Sigismond offre d'autres exemples du soin avec lequel on reproduisait des signatures dont les éléments n'étaient pas toujours faciles à analyser.

Pasquerel n'a jamais joui d'une grande célébrité. Son nom n'a pas dû pénétrer jusqu'en Bohême, sinon par la lettre en question. Il n'est donc pas possible que cette lettre ait été fabriquée en Bohême. Je vais plus loin. Pasquerel a joué un rôle si peu important que, même en France, l'aumônier de Jeanne ne devait être connu que de son entourage. Cette circonstance, rapprochée de l'exactitude de la date, m'amène à considérer cette lettre comme composée, écrite et signée par Pasquerel. Je ne crois pas possible d'en contester l'authenticité. Mais il faut bien s'entendre sur le sens que j'attribue ici au mot d'authenticité. Comme M. Wallon l'a très-justement remarqué, Jeanne d'Arc n'a jamais porté ses vues au delà de la France. Aussi n'ai-je pas la pensée d'attribuer à la Pucelle, ni même à ses confidents, la première idée de la lettre aux Hussites. Cette démarche a dû être provoquée soit par un Bohémien qui voyageait alors en France, soit par une personne étrangère à la Bohême, qui aura pensé que le prestige du nom de Jeanne serait assez puissant pour opérer la conversion des hérétiques. On aura fait entrevoir à Jeanne la possibilité de ramener dans le sein de l'Église une nation égarée par l'erreur. Ce motif n'était-il pas suffisant pour la décider à charger son aumônier d'écrire en son nom aux Hussites. Elle n'aura point d'ailleurs pris part à la rédaction de la lettre, de sorte qu'il n'y faut pas chercher les mêmes caractères que dans les lettres dictées par l'héroïne elle-même.

Tel est le genre d'authenticité que je crois pouvoir attribuer à la lettre dont je viens de publier le texte original. A mes yeux, ce document ne prouve pas que Jeanne d'Arc se soit spontanément occupée des affaires d'un peuple étranger. D'accord avec M. Wallon, je ne crois pas qu'elle ait jamais songé à d'autres entreprises qu'à la guerre contre les Anglais. Selon moi, la lettre aux Hussites ne peut être citée que pour montrer combien la Pucelle était respectée de son vivant dans les pays les plus éloignés. A ce titre, il importait de montrer sous son véritable jour une pièce dont la source n'avait pas été indiquée, et qu'on n'avait encore jugée que d'après une traduction imparfaite.